

## REGLEMENT

1. Le concours interne IP comporte 2 sections : une section dite couleur qui intègre les images nature et une section Noir & Blanc. Ce concours est réservé aux membres du club photo à jour de leur cotisation 2015/2016
2. Nombre d'œuvres : chaque auteur peut présenter au maximum **6** œuvres en couleur et **4** œuvres en Noir&Blanc. Aucune photo N&B ne peut être présentée en section couleur. Il est demandé de ne pas présenter d'œuvre ayant participé aux concours de la fédération de la saison 2015-2016
3. Thème : le thème est libre pour toutes les sections
4. Classement des auteurs : le classement des auteurs sera établi à partir des résultats des 4 meilleures œuvres de chaque auteur dans la section couleur et des 3 meilleures dans la section N&B.
5. Format des œuvres : les fichiers sur CD ROM et clés USB ou envoi par messagerie sont acceptés. La plus grande dimension des fichiers ( en JPEG ) devra faire exactement 1920 pixels, liseré compris ceci afin de projeter avec une excellente qualité et respecter les règles de la fédération.
6. Numérotation des fichiers.  
La numérotation des fichiers est un point essentiel et nous vous engageons à être vigilants.  
Chaque fichier doit être repéré sur l'envoi (ou le CD ROM, ou la clé USB) et par les auteurs eux-mêmes selon le principe suivant :  
4 chiffres et lettres sans espace, comme expliqué ci-dessous, puis éventuellement après un espace ou un trait le titre de l'image, l'ensemble faisant donc le nom du fichier :  
**Pour chaque section** d'abord un chiffre de 1 à 6 (en couleur) ou 1 à 4 (N&B) correspondant aux images 1,2,3,4,5,6 de chaque auteur.  
Puis une lettre qui sera C si l'image est présentée en section couleur y compris nature et N pour la section N&B  
Enfin 2 lettres qui sont les lettres personnelles de l'auteur et que chacun trouvera dans la liste donnée en annexe à ce règlement.  
Cela donne par exemple pour l'auteur Von Tillmann :

1CCQ pour sa 1<sup>ère</sup> photo en couleur ou 4NCQ pour sa 4eme photo en N&B (CQ étant ses lettres auteur)

### 7. bordereau papier

Un bordereau **papier** renseignant les titres des œuvres de chaque auteur sera remis parallèlement à la remise des fichiers (on pourra aussi utiliser la messagerie).

8. Calendrier : la date limite de remise des envois, clé ou CD ROM et bordereaux est fixée au **samedi 8 octobre à minuit (2016 bien sûr)**
9. Le jugement sera fait par différents juges internes ou externes au club et reconnus par leur aptitude à juger. Les photos nature dans la catégorie couleur seront jugées séparément. L'organisation se chargera de les trier.
10. Toute participation suppose l'acceptation du règlement dans sa totalité. Les fichiers seront transmis par cd ou clé USB ou éventuellement par messagerie à :  
Didier Von Tillmann pour la couleur (didiervontillmann17@gmail.com)

**Définition de la photo « nature »** La photographie nature se résume à la représentation sans modification après la prise de vue de la faune, la flore, les phénomènes météorologiques, la géologie et les paysages.

Les paysages nature ne peuvent laisser apparaître l'intervention de l'homme (pas d'arbres plantés par exemple). Les animaux doivent être photographiés dans leur milieu naturel (pas d'animaux domestiques ni empaillés). Pas de plante cultivée ni artificielle.

Le post traitement doit se résumer à un recadrage éventuel et aux outils de contraste, saturation, balance des couleurs. Pas de suppression ni d'ajout dans l'image.